



Ne plus être caution solidaire

Par **roland59**, le **30/06/2023 à 18:20**

Bonjour , voici plusieurs mois que notre fille a emménagé dans un appartement. Ma compagne sa maman sans m'en parler s'est portée caution solidaire pour notre fille , je suis son père. Depuis son emménagement cela fait deux fois que ma compagne reçoit un courrier en recommandé pour lui préciser que notre fille n'a pas réglé son loyer et que donc entant que caution solidaire ma compagne doit s'acquitter de la dette. En ayant assez de cette situation où notre fille parait plus s'inquiéter de se distraire en dépensant son argent sans penser à régler son loyer , je désire savoir comment ma compagne peut se libérer de son engagement de caution solidaire envers notre fille. Merci.